

SEANCE DU 09 MAI 2017

L'an deux mil dix sept, le 09 Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, Maire.

Présents : MM DUEZ - Mmes BELLOT - BOFFELLI - BOSSIS – CHATELIER - MM MOURLOT - VILLENEUVE - GAUTIER - ANNEREAU - BERTET- HERAUD - LEBLOIS.

Pouvoirs : M. ARCHAT à M. VILLENEUVE
Absente : Mme CHATEAU
Secrétaire de séance : Mme BOSSIS

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 04 AVRIL 2017**

Le compte rendu de la réunion du 04 Avril 2017 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

- **Modification de la Délibération 2017-04-08 : Vote du Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2017**

Lors de la précédente séance, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité son Budget Primitif Assainissement 2017 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	99 282.37 €	RECETTES	99 282.37 €
----------	-------------	----------	-------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	156 910.74 €	RECETTES	156 710.74 €
----------	--------------	----------	--------------

Or une erreur d'écriture est à corriger en Recettes d'Investissement.

En effet, le Budget ayant été voté en équilibre il s'agit bien du montant de 156 910.74 € inscrit en Recettes d'Investissement.

Le Conseil Municipal autorise cette correction sur la délibération 2017-04-08.

- **Décision Modificative n°1 Budget Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le budget doit être proposé avec un montant au chapitre 022 « Dépenses Imprévues » inférieur à 7.5% du Budget total dans la section (soit 7 446.18 € pour 99 282.37 € au total).

Le BP proposé pour l'Assainissement comporte une erreur en ce sens que le montant voté était supérieur aux 7,5% autorisés 11 332.37 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à corriger comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	022	Compte 022 (Dépenses Imprévues)	- 3 886.20
Chapitre	011	Compte 6228 (Charges à caractère général -Divers)	+ 3 886.20

- **Décision Modificative n°1 Budget Commune**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le montant voté pour les subventions en 2017 était de 5 000€.

Lors de la saisie du Budget, 4 000 € seulement ont été inscrits au compte 6574.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à corriger comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	65	Compte 6574 (Subventions autres organismes)	+ 1 000.00
Chapitre	022	Dépenses Imprévues	- 1 000.00

- **Convention d'Adhésion aux services numériques mutualisés de Gironde Numérique**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, en date du 11 janvier dernier, avait délibéré en faveur de la participation de la Communauté de Communes de Blaye aux services numériques mutualisés du Syndicat Mixte de Gironde Numérique. Ce dispositif public permettant aux communes membres de la CCB, et ayant délibéré favorablement, d'en bénéficier.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2017-03-03 prise en mars reportant la décision d'adhésion aux services de Gironde Numérique.

Il répertorie l'ensemble des services souscrits auprès de divers prestataires permettant de fonctionner avec les services de la Trésorerie et de la Préfecture notamment.

Monsieur le Maire, après s'être renseigné, expose les services proposés par Gironde Numérique.

Le Conseil Municipal décide de signer la convention et d'adhérer aux services numériques mutualisés de Gironde Numérique.

- **STEP : Création de la Noue Végétalisée**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2016-08-06 l'autorisant à effectuer les démarches nécessaires pour la création d'une noue végétalisée et de deux piézomètres de suivi de la nappe sur le site de la Station d'épuration de Saint Paul.

Afin de permettre ces réalisations, la Commune s'est portée acquéreur de la parcelle B2932 ; plusieurs Maîtres d'œuvre ont été consultés.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de Maîtrise d'œuvre et de travaux pour la création de la noue ; ainsi qu'à solliciter des subventions, notamment auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

- **Actualisation des statuts de la Communauté de Communes de Blaye**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Blaye a engagé une modification statutaire par délibération en date du 22 mars 2017.

Il apparaît que, lors de la précédente modification statutaire, une erreur s'est glissée sur la compétence « Assainissement ». En effet, celle-ci apparaît tant dans les compétences optionnelles que dans les compétences facultatives.

Aussi, est-il proposé de la corriger en actualisant les statuts de l'EPCI, comme précisé en pièce-jointe.

La procédure de modification statutaire est listée dans l'article L.5211-20 du CGCT.

L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires. A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée.

A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

Aussi le Conseil Municipal a décidé

- ✓ D'approuver la modification des statuts de la communauté de communes de Blaye
- ✓ D'autoriser le Maire à effectuer toutes démarches relatives à cette modification statutaire.

- **Approbation du Rapport Annuel Prix et Qualité du Service public de l'assainissement non collectif SPANC**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour 2016.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

- **Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C)**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votés par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière de janvier 2017.

La réunion du 30 mars 2017, présidée par Monsieur Xavier LORIAUD et Madame Valérie DUCOUT, Conseillers Départementaux, a permis d'envisager l'attribution d'une somme de 14 665 €.

Le Conseil Municipal décide de réaliser en 2017 l'Aménagement de l'Entrée Ouest du Bourg et la Place du Cimetière.

Il autorise le Maire à demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 14 665 € au titre du FDAEC.

- **Vote des taux d'imposition 2017 (annule et remplace la délibération 2017-04-09)**

Vu l'exposé de Monsieur le Maire sur le produit obtenu par les services fiscaux en 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux, tels ceux de 2016 :

Taxe d'habitation	14,61 %
Taxe foncière bâti	18,41 %
Taxe foncière non bâti	37,74 %

- **Questions Diverses.**

Inauguration de la CAB

Monsieur Duez remercie les membres du Conseil municipal pour avoir été présents à l'inauguration de la CAB le 29 avril dernier.

Projet « Ecole Numérique »

Monsieur Duez et Madame Eslan, directrice des écoles de Saint Paul, rencontrent Monsieur Plandé jeudi 11 mai, afin d'obtenir des informations sur le projet « Ecole Numérique » auquel notre commune pourrait adhérer, et présenter des appels à projet à l'Académie et au Département.

« Nettoyons la nature »

Cette année le magasin Leclerc organise la 20^{ème} édition de l'opération « Nettoyons la Nature » et nous a, à nouveau, sollicités pour participer.

La commune a proposé à Madame Venanci (Association Catholique des Enfants) de renouveler l'opération qui a connu un réel succès l'année dernière.

Appel à idées...

Une réflexion est menée actuellement par un groupe de conseillers municipaux sur l'aménagement d'une aire de loisirs, à l'arrière du City Stade et du terrain de tennis. Un questionnaire destiné à la population est envisagé afin qu'un maximum de personnes y trouve un intérêt.

« Fête du Vélo »

L'association « Sport Cycliste de Braud et St Louis » organisera le samedi 03 juin le 16^{ème} anniversaire de « Tous à vélo ». L'occasion de découvrir à vélo les communes de Berson, Cars, St Paul et St Martin. La participation s'élève à 7€ par adulte et 4€ pour un enfant. Les consignes, renseignements et inscriptions peuvent être pris auprès des mairies de chaque commune qui participe.

Scènes d'été

Comme chacun pourra le lire dans le journal de la commune distribué dans les boîtes aux lettres, un spectacle sera joué Samedi 17 Juin dans le cadre des Scènes d'Eté, proposées par le Conseil Départemental.

Il s'agira d'un « Duo » musical, dont l'objectif est de surprendre, amuser, émouvoir, déclencher l'hilarité, en maintenant une ambition artistique et littéraire élevée... rien ne sera laissé au hasard.

Elections Législatives : les 11 et 18 juin prochains

L'article R. 42 du Code électoral dispose que : « Chaque bureau de vote est composé d'un président, d'au moins deux assesseurs, et d'un secrétaire choisi par eux parmi les électeurs de la commune».

Le décret de simplification du droit électoral en date du 11 octobre 2006 (2006-1244) est venu modifier cette composition en abaissant le nombre d'assesseurs de quatre à deux. Cette réforme est intervenue suite aux difficultés rencontrées dans la constitution des bureaux de vote et souvent constatées par le Conseil constitutionnel.

L'article R. 43 en son premier alinéa énonce que « Les bureaux de vote sont présidés par les maires, adjoints et conseillers municipaux dans l'ordre du tableau. À leur défaut, les présidents sont désignés par le maire parmi les électeurs de la commune».

Composition des bureaux de vote pour les élections législatives des **11 et 18 juin 2017**.

<i>8h00 – 10h30 :</i>	<i>Mme BELLOT – M.HERAUD – M.LEBLOIS.</i>
<i>10h30 – 13h00 :</i>	<i>Mmes BOFFELLI - CHATELIER – M. VILLENEUVE.</i>
<i>13h00 – 15h30 :</i>	<i>Mme BOSSIS – M. BERTET – M. MOURLOT.</i>
<i>15h30 – 18h00 :</i>	<i>M. ANNEREAU – M. ARCHAT – M. GAUTIER.</i>

Monsieur le Maire sera présent toute la journée pour les deux tours.

La séance de Conseil Municipal a été levée à 20h00.

La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra le Mardi 20 Juin 2017 à 19h.